

**Demande de congé pour l'accueil d'un enfant suite à l'annulation ou l'arrêt d'un camp de vacances ou pour l'accueil organisé pendant les vacances d'été suite au virus corona**

**À QUOI SERT CE DOCUMENT ?**

Le travailleur peut demander des allocations de chômage temporaire pour force majeure pour la garde d'un enfant mineur avec lequel il cohabite et qui, lors des vacances d'été, ne peut pas aller à un camp de vacances ou à un accueil organisé parce que le camp ou l'accueil ne peut pas avoir lieu ou a été arrêté à cause du coronavirus.

Le travailleur doit en informer immédiatement son employeur en lui remettant cette attestation. Pour le travailleur concerné, l'employeur doit envoyer une notification électronique pour chômage temporaire pour force majeure à l'ONEM, en précisant le motif de la force majeure. L'employeur doit également envoyer cette attestation à l'ONEM.

Le travailleur a droit à des allocations de chômage temporaire pour force majeure pour la période concernée par cette attestation et pour les jours où il est garant pour la garde, pour autant qu'il remplisse les conditions. Le travailleur doit éventuellement introduire une demande d'allocations de chômage temporaire. Pour ce faire, il est préférable qu'il prenne contact avec son organisme de paiement ou qu'il lise la feuille info T3 disponible sur le site [www.onem.be](http://www.onem.be).

Attention : Plusieurs personnes peuvent faire usage de ce droit mais pas simultanément (par exemple, l'enfant était inscrit à un camp du lundi au vendredi inclus : le parent A peut faire usage de ce droit du lundi au mercredi inclus, le parent B le jeudi et le vendredi).

**PARTIE A – À compléter par l'organisateur du camp de vacances ou de l'accueil organisé**

**RUBRIQUE 1 – Données relatives à l'organisateur**

Complétez les données.

Nom: .....

Adresse : .....

Personne de contact : .....

Numéro de téléphone : .....

E-mail : .....

Nom de l'enfant pour lequel l'attestation est délivrée : .....

Numéro NISS de l'enfant \_\_\_\_ / \_\_\_\_ - \_\_\_\_

L'enfant était déjà inscrit avant l'annulation du camp ou l'accueil :  oui  non

**RUBRIQUE 2 – Motif pour lequel l'enfant ne peut pas venir au camp de vacances ou à l'accueil organisé**

Cochez la case qui convient et complétez les données si nécessaire

Avant le début, le camp de vacances ou l'accueil a été annulé suite au virus corona

Le camp ou l'accueil a été arrêté suite au virus corona

Autre motif : .....

**RUBRIQUE 3 – Période dans laquelle l'enfant ne peut pas venir au camp de vacances ou à l'accueil organisé**

Je certifie que l'enfant était inscrit pour le camp de vacances ou pour l'accueil pour la période/jours suivant(e)(s)

Cochez la case qui convient et complétez les données :

du \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ inclus.

Les jours suivants (si l'enfant était seulement inscrit pour certains jours) :

.....

.....

Je certifie que mes déclarations sont sincères et complètes.

Date : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

Signature de la personne responsable

Cachet

**PARTIE B – À compléter par le travailleur**

Je, soussigné(e), .....(nom et prénom),

Numéro NISS \_\_\_\_ / \_\_\_\_ - \_\_\_\_ (votre numéro NISS figure au verso de votre carte d'identité)

déclare cohabiter (\*) avec l'enfant mentionné ci-dessus et demande congé à mon employeur pour la garde de cet enfant

pour la période du \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ au \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ inclus.

pour les jours suivants : .....  
.....  
.....

(\*) L'on entend également par là la situation de l'hébergement alterné. Le congé peut uniquement être demandé pour les jours durant lesquels le travailleur cohabite effectivement avec l'enfant.

Êtes-vous le seul cohabitant de l'enfant qui fait usage de ce droit pour la même période ou jours?

OUI  NON

Je certifie que mes déclarations sont sincères et complètes.

Date : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Signature du travailleur